

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 259

Artikel: Apprentis de tous pays...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Apprentis de tous pays...

« Estimes-tu avoir acquis une bonne formation dans le cadre de ton entreprise ? » « Estimes-tu avoir acquis une bonne formation à l'Ecole professionnelle ? » Ces deux questions, posées à des apprentis suisses-allemands ont reçu des réponses très différentes: l'entreprise satisfait une petite majorité (681 « oui » pour 429 « non »), tandis que l'école professionnelle n'a guère les faveurs des apprentis (399 « oui » pour 711 « non »).

De Suisse en Allemagne

Les résultats de cette enquête menée par les apprentis libraires bâlois (voir DP 254) n'ont pas eu le retentissement qu'ils méritaient, parce que jugés probablement peu représentatifs et pas assez « scientifiques ». Il semble bien pourtant que le diagnostic, général et fort nuancé, de la volée 1971-1974 de la « Basler Buchhändler- und Verlegerschule » (publié sous le titre « Lehrlingausbeutung - Lehrlingsausbildung ») sur le climat de l'apprentissage en Suisse se trouve corroboré sur bien des points par un sondage effectué, en Allemagne cette fois et sur une grande échelle, par la Confédération allemande des syndicats: cet organisme a distribué l'an passé 50 000 questionnaires comportant une cinquantaine de questions sur l'usine, l'école et les loisirs. Un travail entrepris pour vérifier si la formation professionnelle et la protection des mineurs trouvent des bases solides en RFA, pour tester aussi le degré d'engagement des jeunes et leur degré de « conscience critique ».

Même réserve

Si des comparaisons entre le sondage bâlois et l'étude allemande peuvent difficilement être menées à bien sur des points précis, l'organisation de l'apprentissage n'étant pas tout à fait la même

en Suisse et en Allemagne, il est cependant intéressant de constater avec quelle réserve les jeunes Allemands (les syndicats précisent qu'ont participé à l'enquête surtout des « jeunes salariés bien informés et prêts à adopter une attitude critique ») jugent leur période d'apprentissage. Une réserve qui correspond bien à celle des apprentis helvétiques (« Est-ce que tu t'em... dans ton apprentissage ? » 572 « oui » et 538 « non »).

Environ 12 % des apprentis allemands de moins de 18 ans se considèrent comme exploités; 40 % d'entre eux estiment qu'il y a du vrai dans cette affirmation; plus d'un quart des interrogés ont déclaré que c'était de la pure idiotie. Les insuffisances de la formation sont imputées au chef d'entreprise et en second lieu seulement à l'entreprise elle-même.

Satisfaction relative

80 % des jeunes apprentis en RFA et 78 % de ceux ayant au moins 18 ans déclarent qu'ils choisiraient « certainement » ou du moins « probablement » la même profession. 93 % affirment qu'ils préféreraient suivre leur formation professionnelle dans des entreprises possédant des ateliers spéciaux. 23 % des moins de 18 ans et 22 % des apprentis plus âgés sont entièrement satisfaits de leur formation, 45 % et 50 % des mêmes groupes le sont « plus ou moins ». 13 % seulement des jeunes gens, et 18 % de ceux ayant terminé leur apprentissage choisiraient une autre entreprise s'ils avaient à refaire leur apprentissage.

Cette satisfaction relative se maintient en dépit du fait que les apprentis sont assez souvent tenus d'accomplir des travaux qui n'ont rien à voir avec leur formation professionnelle. 53 % sont d'avis que leur occupation contraste avec leur formation proprement dite. Et ces activités qui n'ont rien à voir avec l'apprentissage ont tendance à augmenter. 65 % des apprentis dans les entreprises de moins de 50 salariés doivent effectuer de telles besognes. Cela est particulièrement fréquent (plus

de 73 %) chez les apprentis de la radio et de la télévision.

La DGB aborde un chapitre qui n'a pas été traité en Suisse par les enquêteurs bâlois: les rapports avec les syndicats. Et là, les réponses sont spécialement intéressantes (il est vrai que presque les deux tiers des personnes interrogées étaient affiliés aux syndicats et 5 % seulement ne voulaient pas entendre parler des syndicats). La moitié des apprentis estiment que les syndicats ne représentent que de façon insuffisante leurs intérêts; dans leur grande majorité, ils reprochent aux dirigeants syndicaux de ne pas s'intéresser à leurs problèmes et de ne pas s'en informer; 40 % en imputent la faute au manque d'activité des syndiqués.

Dans le travail très complet des syndicats allemands, deux chapitres, notamment, à la résonance plus anecdotique, mais qui situent bien le climat: a) « *Particularités individuelles* » et « *opinions* » (cheveux, vêtements et activités politiques par exemple). En la matière, les jeunes ne se sentent pas opprimés. 27 % soutiennent que dans leur entreprise personne ne s'occupe de cela. Environ 44 % affirment que, même si ces caractéristiques individuelles ne sont pas bien vues, personne n'intervient sérieusement. Toutefois, dans une entreprise sur six, on se montre choqué et dans une entreprise sur onze on essaie d'imposer par des menaces une autre attitude.

Une gifle de temps en temps

b) *Punitions*. La moitié seulement des apprentis subissent une punition pour un mauvais travail. Dans un cas sur six, un blâme est exprimé, un tiers des apprentis sont traités inamicalement, un apprenti sur quatre doit effectuer des travaux désagréables. Le châtimement corporel tend à disparaître complètement: seulement un apprenti sur cent reçoit une gifle. 2 % doivent faire des heures supplémentaires et dans 1 cas sur 6 les parents sont informés du comportement de leur enfant.